



Numéro de l'acte	2014-222-COMMH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2014

QUESTION N°2014-222

CULTURE : Saison culturelle : fixation d'un tarif

RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL

Dans le cadre de sa saison culturelle 2015, la Municipalité programmera une soirée de découverte de talents le dimanche 07 juin 2015 à la salle du COSEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- 1°) de fixer le tarif d'entrée à cette manifestation à 2€
- 2°) de percevoir ces sommes au moyen de la régie de recettes permettant l'encaissement des droits dus lors des différentes manifestations culturelles municipales
- 3°) de prévoir le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de repas des artistes professionnels avec qui la Municipalité contractualisera pour ponctuer la soirée
- 4°) d'imputer les dépenses et les recettes à provenir de cette décision aux crédits à inscrire au budget 2015

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 08 décembre 2014

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT